



Communiqué de Presse

Paris, le 19 juillet 2010

## **Progression du nombre des emplois familiaux : le Particulier-employeur, un modèle performant qui résiste...**

### **...jusqu'à quand ?**

Alors que les chiffres du chômage restent alarmants, les résultats de l'étude publiée, vendredi 16 juillet, par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), prouvent, une nouvelle fois, que l'emploi familial porté par le modèle du Particulier-Employeur, reste, malgré la crise, le premier créateur d'emplois en France.

Les particuliers-employeurs, ont augmenté, au premier trimestre 2010, leur volume d'heures déclarées de 0,2%, pour une masse salariale en croissance de 5,1% en glissement annuel. De plus, leur nombre a continué de progresser de + 2,8% en un an.

Ces résultats obtenus à plus de 80 % grâce aux dispositifs fiscaux et sociaux accordés par les pouvoirs publics français, afin de soutenir ce secteur, premier créateur d'emploi et facteur de cohésion sociale, démontrent si besoin était, le nécessaire maintien de ces mesures qui aident à vivre quelques 5 millions de nos concitoyens, dont l'équilibre quotidien passe par les emplois familiaux.

Le risque encouru par les récentes polémiques sur les dispositifs fiscaux et sociaux et leur maintien éventuel pour les emplois familiaux, ne concerne pas que les salariés du secteur mais également la stabilité sociale de millions de français.

**Pour Marie Béatrice LEVAUX**, Présidente de la Fédération des Particuliers-Employeurs de France (Fepem) :

*« Dans un contexte économique et social extrêmement tendu, il serait préjudiciable de mettre un frein au développement et à la pérennisation d'emplois qui ont fait leurs preuves sur le plan économique, et qui sont, aujourd'hui, indispensables à la préservation du modèle social et sociétal français. Nous continuons d'espérer une prise de conscience des autorités sur le sujet afin de ne pas en faire supporter davantage aux français qui ne pourront pas maintenir leurs emplois familiaux plus longtemps dans un contexte de déstabilisation budgétaire.*

### **A propos de la Fédération des Particuliers-Employeurs de France :**

*La Fepem est la seule organisation représentative des 3,5 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,7 million de salariés en France, soit 86% des services à la personne. Elle défend le modèle des emplois familiaux qui accompagnent les citoyens tout au long de leur vie. La Fepem c'est la réponse organisée et professionnelle à l'ensemble des besoins fondamentaux dans la vie privée et familiale.*

*La Fepem est le porte-parole des particuliers-employeurs et soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes. Elle accompagne également au quotidien par ses conseils et ses services, le particulier-employeur dans la dimension administrative et juridique de sa relation avec son salarié. Elle a participé à la création de nombreux outils de structuration juridique et de professionnalisation du secteur, tels le CESU ou le système PAJE.*

*Elle est acteur du développement du secteur grâce à :*

- un portail de mise en relation des offres et des demandes d'emploi ([www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr))
- un organisme d'ingénierie de formation et de développement des compétences ([www.institut-fepem.fr](http://www.institut-fepem.fr))
- l'institution de retraite et de prévoyance des emplois de la famille ([www.ircem.fr](http://www.ircem.fr)).